

Travaux de la Chambre

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'espèces chères qui vaudraient des millions de dollars si le Canada les vendait sur les marchés européens, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour aider les conditionneurs des Maritimes qui, à cause de ce troc, perdront bien entendu leurs marchés pour de nombreuses tonnes de flétan et de sébaste? Quelles mesures a-t-il prises pour protéger les producteurs canadiens des répercussions de cette entente?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je pense que mon honorable collègue met à côté de la plaque. Tout ce que nous avons fait c'est d'échanger des quotas en surplus afin d'assurer des appâts à nos pêcheurs. En accordant ces quotas aux Japonais qui ont du sébaste, nous offrons la possibilité aux entreprises canadiennes qui sauront être assez averties, de profiter de l'occasion pour s'implanter sur ce nouveau marché et emboîter le pas au ministère. Elles iront vendre du sébaste sur le nouveau marché créé au Japon, du moins c'est ce que j'espère.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**LA DISTRIBUTION DES CARTES DÉLIMITANT LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE L'ONTARIO**

Mme le Président: Le député du Yukon (M. Nielsen) veut-il poser une question ou . . .

M. Nielsen: Madame le Président, on peut légitimement dire que ma question concerne également les travaux de la Chambre.

Mme le Président: Je regrette, mais la période des questions est terminée. Je ne crois pas pouvoir permettre au député de poser une question. Je croyais qu'il voulait traiter des travaux de la Chambre.

M. Nielsen: Exactement, madame le Président. Ma question s'adresse au président du Conseil privé et porte sur une affaire dont la Chambre sera saisie, à savoir le découpage électoral.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales a-t-elle terminé son travail en ce qui concerne l'Ontario? Les cartes sont-elles disponibles? Si elles le sont, les a-t-on distribuées, afin de permettre aux députés de l'Ontario de se préparer convenablement en vue de l'étude prochaine de cette question?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, pas à ma connaissance, et je ne vois pas comment cela puisse être considéré comme des travaux de la Chambre, mais je peux informer l'honorable député que la commission sera en mesure de publier dans la *Gazette du Canada* en fin de semaine, je pense, son premier rapport. Les députés et tous les intéressés auront 23 jours pour donner avis de leur intention de faire des instances, mais jusqu'à maintenant, que je sache, rien d'officiel n'a encore été publié.

[Traduction]

M. McDermid: Madame le Président, question de privilège!

Mme le Président: Procédons dans l'ordre. Le député s'est étonné quand je lui ai demandé s'il voulait aborder les travaux

de la Chambre, ce que nous faisons habituellement le jeudi, et il a affirmé que c'était son intention. Je ne suis pas d'avis qu'il s'agisse des travaux de la Chambre. J'invite le député à poser sa question plus tard. Je peux lui accorder la parole maintenant s'il veut traiter des travaux de la Chambre, mais je ne crois pas qu'il puisse poser une autre question faisant suite à celle qu'il vient de poser. Je viens d'annoncer que la période des questions était terminée.

M. Nielsen: Madame le Président, si le découpage électoral ne fait pas partie des travaux de la Chambre, je me demande bien ce qui peut légitimement entrer dans cette catégorie.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Afin que les députés puissent se préparer à discuter d'un projet de loi imminent sur la délimitation des circonscriptions électorales, le président du Conseil privé pourrait-il me dire si l'on a procédé à une distribution quelconque des cartes électorales de l'Ontario?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, ce serait faire injure à la décision que vous venez de rendre que de répondre à cette question.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE**M. ROBINSON (BURNABY)—LE LANGAGE PRÉSUMÉMENT ANTIPARLEMENTAIRE DE M. MCKENZIE**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la suite des propos que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a tenus au cours des délibérations en vertu de l'article 43 du Règlement. A l'en croire, j'aurais dit que les cérémonies du 11 novembre n'étaient qu'une occasion de s'enivrer.

Jeudi dernier, le 11 novembre, j'ai assisté aux cérémonies du Jour du Souvenir dans ma circonscription, exactement comme . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut-il me dire sans détour quelle est sa question de privilège? J'ai l'impression qu'il discute de la motion sur laquelle nous nous sommes déjà prononcés. Si c'est vrai, il aurait pu en parler quand elle a été présentée.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, il était impossible de soulever cette question plus tôt. Le député a complètement déformé mes propos. Il a dit . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député discute d'une motion sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée et je ne peux l'y autoriser.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, si j'ai bien compris, selon le Règlement de la Chambre et les commentaires 320 et 316f) de Beauchesne, le député a parlé de façon antiparlementaire au cours de la période des questions. En effet, le commentaire 316f) fait allusion à des accusations personnelles . . .